

# Titre Professionnel certifiant

## Formateur(trice) professionnel(le) d'adultes

[TP 00350 - niv. III - Code NSF 333 t]

- CCP - Préparer et animer des actions de formation
- CCP - Contribuer à l'élaboration de dispositifs de formation et accompagner les apprenants dans leur parcours



## Pourquoi obtenir un titre professionnel ?

Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le Ministère chargé de l'Emploi.

Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire et s'obtient au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les titres professionnels sont enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) géré par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

**Chaque titre est composé de plusieurs certificats de compétences professionnelles qui peuvent être obtenus individuellement (CCP).**

**Quirir vous accompagne dans la préparation des certificats de compétences professionnelles ou dans l'ensemble de votre titre professionnel.**

# Formateur(trice) professionnel(le) d'adultes

[TP 00350 - niv. III - Code NSF 333 t]

- CCP - Préparer et animer des actions de formation
- CCP - Contribuer à l'élaboration de dispositifs de formation et accompagner les apprenants dans leur parcours

## Descriptif

Ce titre professionnel se compose de deux activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles.

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le(la) formateur(trice) contribue au développement des compétences favorisant l'insertion sociale et professionnelle des adultes et l'accès à la qualification et/ou la professionnalisation. Afin de permettre l'adaptation aux évolutions techniques et professionnelles et favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi, le(la) formateur(trice) construit des actions de formation, en réponse à des demandes de personnes, entreprises et commanditaires multiples. Il(elle) analyse la demande de formation, identifie les compétences à acquérir ou à développer et détermine les contenus et les situations d'apprentissage. Il (elle) organise la progression des apprentissages, définit les étapes clés et les moyens pour les mettre en œuvre. Il(elle) prépare et anime les séances de formation. Il(elle) anticipe et repère les difficultés d'apprentissage et met en œuvre des stratégies de remédiation. Il(elle) évalue les acquis apprenants.

Le(la) formateur(trice) analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer. Il(elle) s'assure du respect des règles de sécurité dans les locaux dédiés à la formation et veille au respect de la législation sur la non-discrimination. Il(elle) inscrit ses actes professionnels dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Le(la) formateur(trice) contribue à l'élaboration ou l'adaptation de dispositifs de formation ouverts et multimodaux dont la complexité varie en fonction du contexte, du public, des objectifs et du temps alloué pour la formation. Il(elle) répond aux demandes croissantes de formation sur mesure et individualisées. Il(elle) accueille les personnes et analyse les demandes. Il(elle) prend en compte les acquis, les besoins, les projets, les contraintes, le statut, les possibilités de financement et construit les parcours en concertation avec les personnes. Il(elle) élabore, choisit ou adapte les supports pédagogiques et les outils de suivi. Il(elle) accompagne les apprenants tout au long du parcours de formation, construit les réajustements, mobilise des partenaires pour répondre aux besoins des apprenants et sécuriser la réalisation de leur projet d'insertion professionnelle. Il(elle) rend compte aux prescripteurs et commanditaires.

Le(la) formateur(trice) actualise ses connaissances en continu. Il(elle) repère les évolutions pédagogiques, techniques, environnementales et exerce une veille commerciale qui lui permet d'identifier les adaptations et besoins de son secteur professionnel.

Le(la) formateur(trice) intervient dans les locaux des organismes de formation, dans ceux de l'entreprise ou dans des locaux extérieurs dédiés à l'action de formation. Il(elle) a une responsabilité importante dans la préparation et l'animation des actions de formation. Dans un dispositif de formation, il(elle) peut être

réfèrent(e), sans fonction hiérarchique, sur un produit ou une action de formation, ou réfèrent(e) d'un ou de plusieurs apprenants. Il (elle) a une posture en adéquation avec les valeurs de l'organisme de formation qui l'emploie et respecte les valeurs éthiques et déontologiques du métier. Les apprenants sont les interlocuteurs principaux du(de la) formateur(trice).

Le(la) formateur(trice) travaille en équipe et entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local.

Les conditions d'exercice, très diversifiées, dépendent étroitement des types de structures et des organisations du travail. Les interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers.

## CCP – Préparer et animer des actions de formation

Construire une action de formation à partir d'une demande. Elaborer le scénario pédagogique d'une séance et préparer les ressources nécessaires à l'animation. Animer une séance de formation collective. Evaluer les acquis des apprenants. Repérer les difficultés individuelles d'apprentissages et y remédier. Analyser ses pratiques professionnelles. Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle.

1

## CCP – Contribuer à l'élaboration de dispositifs de formation et accompagner les apprenants dans leur parcours

Contribuer à l'élaboration ou à l'adaptation de dispositifs de formation pouvant combiner différentes modalités et situations pédagogiques. Accompagner les apprenants dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours. Mobiliser un réseau pour optimiser les réponses aux besoins des apprenants. Accompagner les apprenants dans leur projet d'insertion professionnelle. Contribuer à l'évaluation d'un dispositif et rendre compte. Participer à la veille pédagogique, technique, environnementale et commerciale.

2

Détail du parcours interne de formation		
Intitulés des formations	Durée en jours	Durée en heures
<b>Informatique</b>		
① Word perfectionnement	2	14
① Word - Documents longs	1	7
① Excel perfectionnement	2	14
① Powerpoint perfectionnement	1	7
② Internet - Naviguer, rechercher et communiquer sur le web	1	7
① Assistance bureautique et optimisation de son PC	3	21
② Adobe Captivate	2	14
<b>Efficacité professionnelle et personnelle</b>		
① Rédiger des écrits professionnels efficaces	3	21
① Mieux gérer son temps et son organisation	3	21
② Résoudre les conflits avec succès	2	14
② Développer sa capacité d'adaptation	2	14
<b>Communication</b>		
① Développer sa capacité de synthèse à l'oral et à l'écrit	3	21
① Prise de parole en public - niveau 1	2	14
① Prise de parole en public - niveau 2	2	14
① Développer assertivité et confiance en soi	3	21
<b>RH</b>		
① Construire une action de formation	3	21
① Concevoir et animer une session de formation	5	35
② Evaluer une action de formation	2	14
<b>Autre</b>		
①② Atelier pratique (4 jours si 1 CCP)	8	56
Préparation examen	6	42
Stage en entreprise	40	280
<b>Titre professionnel</b>	<b>96 j</b>	<b>672 h</b>
<b>CCP ① - Préparer et animer des actions de formation</b>	<b>37 j</b>	<b>259 h</b>
<b>CCP ② - Contribuer à l'élaboration de dispositifs de formation et accompagner les apprenants dans leur parcours</b>	<b>13 j</b>	<b>91 h</b>

Pour toute inscription à un CCP en particulier, un entretien préalable permettra d'ajuster le contenu en fonction des acquis.

# Informations pédagogiques

## Références de la certification visée

Numéro Titre Professionnel : TP-00350  
Libellé abrégé : FPA  
Niveau III  
Code(s) NSF : 333 † - Enseignement, formation  
Formacode(s) : K2111 – Formation professionnelle

## Conditions d'admission

Baccalauréat / Entretien individuel

## Publics concernés

Salariés des entreprises  
Personnes en reconversion professionnelle  
Demandeurs d'emploi

## Débouchés

L'emploi s'exerce généralement dans des organismes de formation, centres ou établissements publics et/ou privés opérant dans le champ de la qualification et/ou de l'insertion ou dans des entreprises, tous secteurs confondus. Le (la) formateur(trice) peut être salarié(e), salarié(e) occasionnel(le) ou travailleur indépendant.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Formateur / formatrice d'adultes - Formateur / formatrice technique
- Animateur / animatrice de formation
- Formateur consultant / formatrice consultante

Selon les structures qui les emploient, les formateurs (trices) peuvent évoluer vers des fonctions de :

- Coordinateur(trice) pédagogique / Coordinateur(trice) formateur(trice)
- Conseiller(ère) en formation / Consultant(e) en formation
- Responsable de formation

## Dates et durées

Des dates de démarrage sont réparties tout au long de l'année  
Durée d'une journée de formation : 7 heures

## Méthodes et moyens pédagogiques

Exposé des objectifs au début de chaque module  
Formations en présentiel et e-learning, avec support de cours écrit pour chaque module  
Explication (théorie 40%) - Manipulation (30%) - Mise en situation (30%)  
Etude de cas et validation des acquis à l'issue de chaque module  
Groupe composé de 8 stagiaires maximum

## Modalités d'obtention du titre professionnel

### 1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

### 2 – Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de Validation des Acquis de son Expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session de validation du titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

*Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat dispose ensuite de cinq ans, à partir de la date d'obtention du premier CCP, pour capitaliser tous les CCP. Après obtention de tous les CCP constitutifs du titre, le jury peut, s'il le souhaite, convoquer le candidat à un nouvel entretien.*



Quiris - 5 rue Charron - 44800 Saint-Herblain

t. 02 90 01 32 10 - f. 02 51 83 05 07 | info@quiris.com - www.quiris-formation.com